

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MARNE ET CHANTEREINE

présenté aux Assises
de la mobilité 2015

Défi Action 2.5 : Aménager des pôles d'échanges multimodaux de qualité

1 DESCRIPTION DU PROJET

La gare routière de Chelles a été mise en service en septembre 2000. Elle a bénéficié d'aménagements menés parallèlement à la construction du nouveau bâtiment voyageurs de la gare SNCF, achevé en 2009. La Communauté d'agglomération Marne et Chantereine a reçu, pour la gare routière de Chelles, le Trophée de la Mobilité 2013, marquant ainsi sa conformité aux enjeux définis dans le Plan de Déplacements Urbains d'Île de France.

La gare routière de Chelles constitue aujourd'hui un espace de 10 000 m² qui accueille 13 lignes de bus (dont 10 en terminus) lesquelles totalisent près de 2 000 passages et rotations par jour de semaine, une station de taxis et un service de transport à la demande. Elle est fréquentée par plus de 4 millions de passagers par an. Parmi les personnes qui montent dans le train ou le RER en gare de Chelles, 34% sont arrivées en bus.



© Christophe RECOURA - STIF

Les usagers de la gare routière ont à leur disposition, dans un nouvel environnement arboré et intégré dans le cœur de la ville, des abris plus vastes, un point d'accueil, d'information et de vente de titres de transport situé à l'intérieur du bâtiment voyageurs SNCF et ouvert en continu, du lundi au samedi, de 7h à 19h30, une sanisette et la possibilité d'accéder à des services liés à l'usage du vélo (espaces ouverts de stationnement, espace de stationnement sécurisé Véligo, présence deux jours par mois d'un atelier ambulant de réparation).

Pour l'exploitation de la gare routière, en 2002, une convention initiale a été signée entre le STIF et Marne et Chantereine (Communauté de communes à l'époque) au titre des aides expérimentales au fonctionnement des gares routières. La Société des Transports du Bassin Chellois (STBC) a alors été désignée gestionnaire de l'équipement. En 2007, la STBC a remporté le marché public, d'une durée de 5 ans, pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Chelles.

Avant la fin de ce terme, une nouvelle consultation a été lancée, sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) afin de tenir compte du récent Schéma Directeur des Gares Routières en Île-de-France (SDGR) établi par le STIF et conditionnant l'octroi d'aides financières ainsi que l'instauration de recettes grâce à la mise en place d'une redevance aux départs. Dans le cadre de cette DSP, la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine a renouvelé en 2010 sa confiance à la STBC, pour 5 ans. La DSP arrive à échéance au 30 juin 2015. Un avenant de prolongation pour cette DSP a été signé pour 6 mois supplémentaires (échéance de l'actuelle DSP au 31/12/2015).

La gare routière de Chelles fait partie d'un espace cohérent plus large que constitue le pôle-gare. Un comité de suivi se réunit autant de fois que nécessaire avec tous les partenaires de ce pôle (SNCF, RATP, STBC, TRA, EFFIA,...) afin de faire passer des informations et prendre des décisions communes, dans l'intérêt des usagers.

2

LES ACTEURS DU PROJET

La Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine est le porteur du projet.

3

VIE ET SUITES DU PROJET

Le budget de gestion de la gare est d'environ 365 000€/an en 2013. La gare routière est financée par une redevance au départ payée par les opérateurs de transport exploitant les lignes ayant un terminus en gare routière (41%), la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine (39%), le STIF (16%) et l'intéressement sur la vente de titres (4%).

Au cours de l'année 2013, plusieurs améliorations ont été apportées telles que la rénovation totale de l'accueil des bus (accueil RézoPlus), la réaffectation partielle des quais consécutive à la création de la ligne F (en novembre 2013) visant à faciliter les mouvements des bus et l'exploitation des lignes dans l'enceinte de la gare routière ou l'installation d'un espace dédié aux conducteurs.

La gare routière de Chelles a servi d'exemple pour la conception de celle de Vaires-sur-Marne. En effet, l'étude de pôle de Vaires-sur-Marne est en cours de finalisation. Elle devrait aboutir prochainement à un projet d'aménagement comportant au nord une gare routière qui s'inspire largement de celle de Chelles de par son côté esthétique et végétalisé.

Dans le cadre de l'arrivée à Chelles de la ligne 16 du métro du Grand Paris Express (à l'horizon 2023-2024), une étude de pôle va être lancée. Cette étude sera l'occasion de reposer toutes les bases de l'intermodalité afin de définir un projet d'aménagement de pôle permettant un fonctionnement optimisé et coordonné de tous les modes et services liés aux déplacements, présents sur le pôle gare et dans un périmètre de 500 à 800 mètres autour de la gare.

4

CONTACTS

Communauté d'agglomération Marne-et-Chantereine : Muriel MILLARD SANCHEZ, directrice Transport, Déplacements

Pour plus de précisions : pduif@stif.info